

19 décembre 2011

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 19 décembre 2011 à 20h20.

Présences : Julie Simard, Lucie Gilbert, Marco Laplante, Michel Fortin, Claire Pouliot, Carl Lessard

Absence :

Formant quorum sous la présidence du Maire Henri Gagné.  
Cathy Poulin fait fonction de secrétaire.

Les membres du conseil étant tous présents, il est proposé par Julie Simard et adopté à l'unanimité de renoncer à l'avis de convocation.

La lecture et l'adoption de l'ordre du jour est proposée par Michel Fortin.

#### SIGNATURE DU CONTRAT D'ACHAT DU TERRAIN À ANDRÉ LABBÉ

Attendu que suite aux dommages subis par la tempête Irène, M. André Labbé devait détruire sa résidence du 937 Route 276;

Attendu que le Ministère de la Sécurité publique exigeait que celui-ci cède son terrain pour la somme nominale de 1\$ à la Municipalité Saint-Frédéric en contrepartie de l'aide financière qui lui sera accordée;

Attendu que le conseil municipal a déjà adopté une résolution le 5 décembre dernier qui stipulait que la municipalité s'engageait à acquérir le terrain pour la somme de 1\$;

En conséquence, il est proposé par Marco Laplante et adopté à l'unanimité que le maire et la directrice générale soient autorisés à signer tous les documents relatifs à ce contrat d'achat.

#### APPROBATION DES DIRECTIVES DE CHANGEMENT PROJET ROUTE 112

Il est proposé par Michel Fortin et adopté à l'unanimité que le conseil de la Municipalité Saint-Frédéric approuve les directives de changement n° 001 à 007, à l'exception de la directive n° 005 au montant de 234.83\$, pour un montant totalisant 4 798.86\$ dans le projet de réfection de la courbe de la Route 112.

#### ADOPTION DU RÈGLEMENT 276-11 TRAVAUX COURS D'EAU CLICHE

ATTENDU qu'en vertu des dispositions de la Loi, le conseil peut répartir le coût des travaux d'entretien du cours d'eau Cliche aux propriétaires des terrains concernés;

ATTENDU qu'ils ont été faits sous la direction de la MRC Robert-Cliche et avec les autorisations requises;

ATTENDU que le coût des travaux s'élève à 21 430.72\$;

ATTENDU qu'un avis de motion du présent règlement numéro 276-11 été donné lors de la séance du conseil tenue le 15 août 2011;

En conséquence, il est proposé par Michel Fortin et résolu à l'unanimité que le règlement numéro 276-11 soit adopté et qu'il décrète ce qui suit :

Le conseil de la Municipalité Saint-Frédéric a autorisé la MRC Robert-Cliche à effectuer des travaux d'entretien du cours d'eau Cliche.

Pour le coût des travaux exécutés ainsi que les indemnités, dommages-intérêts, frais légaux et autres dépenses pouvant résulter desdits travaux, une taxe spéciale sera imposée sur les immeubles des propriétaires concernés, soit :

- Léon-Louis Lessard pour une portion de 100% du coût total

(Voir au livre des règlements).

#### PÉRIODE DE QUESTIONS

Rien à mentionner.

#### VARIA

Rien à mentionner.

#### LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

La levée de l'assemblée est proposée par Claire Pouliot à 20h35.